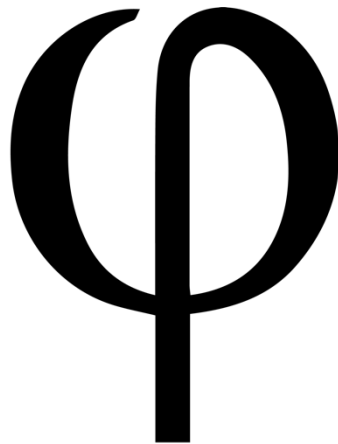


Cahier de positions

ADÉPUM

(Association des étudiants et étudiantes en philosophie de
l'Université de Montréal)

Dernière révision : 31 octobre 2024



adépum

Table des matières

1. Éducation	3
2. Enjeux sociaux	3
3. Syndicalisme	4
4. Enjeux académiques et universitaires	4
5. Enjeux politiques	6
6. Enjeux environnementaux	8
7. Enjeux numériques	9

1. Éducation

- 1.1. Que l'ADÉPUM se prononce en faveur du principe de gratuité scolaire à tous les niveaux d'éducation, et qu'elle appuie toute démarche visant son instauration à condition qu'elle satisfasse les conditions suivantes :
 - La qualité de l'éducation doit être maintenue ou améliorée ;
 - Les institutions scolaires doivent rester entièrement publiques.
- 1.2. Que l'ADÉPUM se positionne contre toute forme de frais supplémentaires imposés aux universitaires après leurs études, y compris une forme de contribution des diplômé·e·s ou toute autre forme d'impôt post-universitaire telle que le remboursement proportionnel au revenu.
- 1.3. Que l'ADÉPUM s'oppose à une différenciation des frais de scolarité pour les étudiant·es internationaux·ales, et exige une réglementation étatique au sujet de ceux-ci.
- 1.4. Que l'ADÉPUM se prononce en faveur de l'admissibilité des étudiant·e·s internationaux·ales aux programmes de soutien financier, bourses et subventions de recherche.
- 1.5. Que l'ADÉPUM valorise le financement public de la recherche fondamentale et, par le fait même, s'oppose à toute coupure, provinciale ou fédérale, dans les fonds publics dédiés à la recherche fondamentale.
- 1.6. Que l'ADÉPUM s'oppose à l'économie du savoir, qui a notamment pour effet d'arrimer les universités aux besoins du marché, de marchander le savoir et de négliger la recherche fondamentale, les programmes de sciences humaines, de sciences pures, de lettres et d'arts.
- 1.7. Que l'ADÉPUM réitère l'importance de la formation générale dans la mission collégiale.
- 1.8. Que l'ADÉPUM se prononce en faveur du maintien et de l'amélioration de la formation collégiale en philosophie.
- 1.9. Que l'ADÉPUM soutienne les initiatives de philosophie pour enfants.

2. Enjeux sociaux

- 2.1. Que l'ADÉPUM ne dénonce pas les actions militantes organisées par d'autres groupes ou individus à condition que celles-ci soient compatibles avec les principes et positions de l'ADÉPUM.

- 2.2. Que l'ADÉPUM dénonce le mésusage de la notion de violence dans le discours public.
- 2.3. Que l'ADÉPUM prenne position contre le profilage politique.
- 2.4. Que l'ADÉPUM combatte la concentration de la richesse entre les mains d'une élite économique minoritaire.
- 2.5. Que l'ADÉPUM appuie l'accessibilité et la gratuité des services sociaux visant le bien-être du plus grand nombre et la redistribution des richesses.
- 2.6. Que l'ADÉPUM combatte les inégalités sociales et économiques sous toutes leurs formes, incluant les inégalités liées à l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le colonialisme, la racialisation ainsi que les handicaps physiques et mentaux.
- 2.7. Que l'ADÉPUM combatte les dynamiques de domination et d'oppression systémiques, notamment le racisme, le patriarcat et le capitalisme.
- 2.8. Que l'ADÉPUM, dans une perspective intersectionnelle, appuie toutes les luttes féministes tant qu'elles n'engendrent pas de nouvelles inégalités ou tant qu'elles ne favorisent pas des inégalités déjà existantes.
- 2.9. Que l'ADÉPUM s'oppose à la militarisation de la police et à la brutalité policière.
- 2.10. Que l'ADÉPUM dénonce le mésusage de la notion de liberté d'expression dans le discours public.

3. Syndicalisme

- 3.1. Que l'ADÉPUM appuie les syndicats de l'Université de Montréal (UdeM) dans toutes leurs luttes pour de meilleures conditions de travail, à moins que leurs revendications entrent en contradiction avec les principes et positions de l'ADÉPUM.
- 3.2. Que l'ADÉPUM dénonce l'anti-syndicalisme de l'administration de l'UdeM lorsqu'il se manifeste, par exemple lorsque des briseurs de grève sont employés par l'université.

4. Enjeux académiques et universitaires

- 4.1. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie l'instauration permanente et sans exception d'au moins un séminaire de philosophie par été.

- 4.2. Que l'ADÉPUM encourage le département de philosophie à tendre vers l'égalité hommes-femmes au sein du corps professoral.
- 4.3. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie d'adopter des processus décisionnels démocratiques, transparents et égalitaires, notamment au sein des comités départementaux.
- 4.4. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie d'empêcher que les cours sans évaluation et non crédités soient défrayés par les étudiant·e·s aux cycles supérieurs qui y assistent.
- 4.5. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie de s'assurer que les étudiant·e·s aux cycles supérieurs puissent s'inscrire à n'importe quel cours sans évaluation, nonobstant l'avis du responsable des cycles supérieurs.
- 4.6. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie de s'assurer que des espaces d'études soient réservés aux étudiant·e·s des cycles supérieurs au sein des futurs locaux du département de philosophie.
- 4.7. Que l'ADÉPUM milite pour que les opportunités de financements à tous les cycles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département, soient les plus nombreuses, équitables et leur processus d'attribution aussi transparent que possible.
- 4.8. Que l'ADÉPUM s'oppose à toute procédure opaque et non démocratique de nomination du rectorat de l'UdeM et refuse de reconnaître la légitimité d'un·e recteur·trice nommé·e selon une telle procédure.
- 4.9. Que l'ADÉPUM milite pour une diversification et une décolonisation des corpus, de manière à assurer l'inclusion d'auteurs·trices marginalisé·e·s aux plans de cours.
- 4.10. Que l'ADÉPUM exige un espace universitaire exempt de publicité ou de promotion d'intérêts privés.
- 4.11. Que l'ADÉPUM exige une politique universitaire en santé psychologique incluant des services de soutien gratuits, accessibles et universels.
- 4.12. Que l'ADÉPUM milite en faveur de la rémunération ou de la compensation des stages.
- 4.13. Que l'ADÉPUM milite pour la plus grande accessibilité aux articles d'hygiène gratuitement partout sur le campus.
- 4.14. Que l'ADÉPUM s'oppose à la sous-traitance des services au secteur privé.

- 4.15. Que l'ADÉPUM exige le désinvestissement de l'UdeM des industries dont les activités vont à l'encontre des positions de l'ADÉPUM, notamment les industries pétrolières et militaires.
- 4.16. Que l'ADÉPUM demande au département de philosophie de rétablir le programme de mentorat en philosophie
- 4.17. Que l'ADÉPUM milite en faveur d'une bonification des heures des auxiliaires d'enseignement

5. Enjeux politiques

- 5.1. Que l'ADÉPUM s'oppose à toute forme d'austérité et de politiques économiques néolibérales, notamment en ce qui concerne la déréglementation.
- 5.2. Que l'ADÉPUM s'oppose aux compressions budgétaires imposées aux universités québécoises, notamment à l'UdeM.
- 5.3. Que l'ADÉPUM considère l'éducation à l'enfance comme un droit universel, au même titre que le reste de l'éducation.
- 5.4. Que l'ADÉPUM revendique la gratuité des services de garde régis par le gouvernement et s'oppose à toute commercialisation de l'éducation à l'enfance, plus particulièrement à l'expansion des garderies privées à but lucratif.
- 5.5. Que l'ADÉPUM revendique l'accélération de la création de places subventionnées, particulièrement en CPE, afin de combler rapidement les besoins de toutes les familles.
- 5.6. Que l'ADÉPUM réitère son appui à un système de santé public gratuit et accessible, dans le respect des patient·e·s et des professionnel·les qui le constituent.
- 5.7. Que l'ADÉPUM milite pour l'implantation de mesures qui favorisent la démocratie directe en politique étudiante.
- 5.8. Que l'ADÉPUM s'oppose aux démarches qui retirent aux associations étudiantes le rapport de force qu'elles peuvent construire à l'égard des instances décisionnelles, gouvernementales ou administratives
- 5.9. Que l'ADÉPUM défende le droit à l'autodétermination des Premiers Peuples.
- 5.10. Que l'ADÉPUM appuie les Premiers Peuples dans leurs revendications sur les terres ancestrales non cédées et s'oppose aux abus de pouvoir des instances politiques gouvernementales et policières.

- 5.11. Que l'ADÉPUM appuie tout mouvement souverainiste québécois tant que celui-ci défende des idées qui sont compatibles avec les principes et positions de l'ADÉPUM
- 5.12. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur de l'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif à mission sociale ou culturelle.
- 5.13. Que l'ADÉPUM milite pour la pérennité, la qualité et la diversité des médias d'information publics et indépendants.
- 5.14. Que l'ADÉPUM milite pour une transparence dans les décisions en politique étudiante, notamment au sein des instances de la FAÉCUM.
- 5.15. Que l'ADÉPUM reconnaisse et s'oppose à la répartition inégale du travail associatif et militant, notamment en ce qui a trait à la charge mentale et au travail invisible des femmes et des personnes marginalisées, et veille à éradiquer ces dynamiques au-delà de la parité.
- 5.16. Que l'ADÉPUM milite pour le démantèlement de la FAÉCUM.
- 5.17. Que l'ADÉPUM reconnaisse les politiques implémentées par l'État israélien et les milices sionistes envers la population palestinienne arabe visent l'élimination progressive de cette population afin de créer un État ethno-nationaliste colonial au Moyen-Orient, et ce, depuis la fondation du mouvement sioniste dans les années 1800. L'ADÉPUM condamne le génocide ainsi implémenté par l'État israélien.
- 5.18. Que l'ADÉPUM reconnaisse la complicité, directe et indirecte, des gouvernements et des principales institutions économiques et politiques des États impérialistes (incluant le Canada, les États-Unis, la France, l'Allemagne, etc.) dans l'implémentation de ce génocide, vu leur support économique, scientifique et diplomatique pour l'État d'Israël, maintenu en dépit des nombreuses preuves du massacre de la population civile palestinienne. L'ADÉPUM condamne tout particulièrement la complicité des gouvernements québécois et canadien par l'envoi continu de munitions et pièces d'armements, l'amplification des rapports économiques et diplomatiques avec Israël et l'insistance répétée sur le « droit d'Israël à se défendre ».
- 5.19. Que l'ADÉPUM dénonce la complicité des universités israéliennes et canadiennes dans la production de technologies et techniques employées par l'armée israélienne dans le présent génocide, pour leur financement de compagnies procurant du matériel à l'armée israélienne ainsi que pour leur contribution à l'effort de légitimation de l'occupation des territoires palestiniens par les colons israéliens.

- 5.20. Considérant la non-prise de position du recteur Daniel Jutras dans la lettre envoyée à la communauté étudiante le 12 octobre 2023, en fort contraste avec la déclaration de support à l'Ukraine du 7 mars 2023, l'ADÉPUM demande de l'administration de l'UdeM qu'elle condamne, de manière claire et sans équivoque, le génocide présentement perpétré par l'État israélien.
- 5.21. Considérant que le portefeuille d'investissements de l'UdeM n'est à ce jour pas transparent et qu'il n'est pas à l'heure actuelle possible de vérifier hors de tout doute si celui-ci finance le génocide palestinien, l'ADÉPUM demande de l'administration de l'UdeM qu'elle rende publique ses investissements et en retire tous ceux qui vont à des compagnies impliquées dans le génocide du peuple palestinien.
- 5.22. Que l'ADÉPUM s'engage à faciliter et à participer à toutes les actions collectives, tant au niveau universitaire qu'à l'échelle montréalaise, québécoise et canadienne, en offrant son support moral, organisationnel et matériel, dans la mesure du possible, aux organisations et groupes propalestiniens, tout particulièrement le SDHPP UdeM et le Collectif pour la Palestine UdeM. De plus, l'ADÉPUM encourage toutes les autres associations de l'UdeM à prendre position pour la cause palestinienne.
- 5.23. Que l'ADÉPUM s'engage à respecter les principes du mouvement BDS (Boycottage, Désinvestissement et Sanctions), tout en soulignant la nécessité de bloquer l'envoi du matériel de support occidental à l'État d'Israël à sa source par l'organisation d'actions concertées des travailleurs et travailleuses des industries concernées.
- 5.24. Que l'ADÉPUM s'engage à organiser une assemblée générale extraordinaire, précédée par des courriels et tournées de classes, dans le cas d'un appel à la grève nationale ou internationale en support au peuple palestinien, ou encore en présence d'un mouvement significatif d'appel à une telle grève sur le campus et/ou au sein du département (un nombre de signatures correspondant approximativement au quorum serait considéré comme significatif).

6. Enjeux environnementaux

- 6.1. Que l'ADÉPUM prenne acte de l'urgence climatique et se positionne en faveur d'une transition vers une économie indépendante des combustibles fossiles.
- 6.2. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur de la protection du territoire québécois et de toutes mesures favorisant la préservation de la biodiversité dans un esprit de collaboration avec les Premiers Peuples.
- 6.3. Que l'ADÉPUM s'oppose à l'extractivisme impérialiste.

- 6.4. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur des économies à circuit court.
- 6.5. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur d'une économie agroalimentaire accordant davantage d'importance aux produits d'origine végétale.
- 6.6. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur de toute mesure favorisant les transports actifs efficaces, agréables et sécuritaires.
- 6.7. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur de la gratuité du transport en commun urbain ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité et des horaires de passage.
- 6.8. Que l'ADÉPUM se positionne en faveur d'une économie zéro-déchet.
- 6.9. Que l'ADÉPUM milite en faveur d'une meilleure gestion des déchets par l'UdeM, notamment via la centralisation et l'institutionnalisation du compost et du recyclage.

7. Enjeux numériques

- 7.1. Que l'ADÉPUM dénonce les pratiques numériques ayant pour effet de collecter les interactions des citoyen·nes (étudiant.es ou non) dans les environnements numériques sans leur consentement explicite, puisque ces pratiques systématiques ont une incidence sur la liberté d'expression et le droit à la vie privée
- 7.2. Que l'ADÉPUM fasse la promotion d'outils et de pratiques numériques libres, c'est-à-dire sans logiciels propriétaires ou sans formats propriétaires, afin de maintenir la pérennité, l'interopérabilité et la libre circulation du savoir.
- 7.3. Que l'ADÉPUM se prononce contre l'adoption et la promotion de logiciels propriétaires par l'UdeM (notamment, la gamme de produits Microsoft), lorsque ce n'est pas un obstacle à l'accès au savoir.
- 7.4. Que l'ADÉPUM soutienne l'apprentissage des étudiant·e·s dans leurs parcours académiques par l'acquisition de connaissances et de compétences numériques de base.